

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° **2021/0700** du **25 AOUT 2021**

OBJET : Composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de l'Aveyron.

**LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-24 et suivants et R 1424-23 ;

VU l'arrêté ministériel du ministre de l'intérieur du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-2020-09-22-005 du 22 septembre 2020 proclamant les résultats de l'élection du 15 septembre 2020 des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 28 juillet 2021, portant désignation des représentants de l'administration au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° 2020-794 du 5 novembre 2020 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

SUR proposition du directeur départemental ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du président du conseil d'administration n° 2020-794 du 5 novembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : La composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de l'Aveyron est arrêtée comme suit :

- Membres avec voix délibérative :

- ◆ Représentants de l'administration :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Arnaud Viala	Monsieur André At
Madame Francine Lafon	Madame Emilie Gral
Monsieur Michel Causse	Monsieur Jean-Philippe Abinal
Madame Sylvie Lopez	Madame Monique Aliès
Monsieur Jean-Marc Calvet	Monsieur Jean-Luc Calmelly
Monsieur Stéphane Alleguede	Monsieur André Gaffier
Monsieur Stéphane Coulon	Monsieur William Buchet

Accusé de réception en préfecture
012-281200014-20210825-2021700-AR
Reçu le 25/08/2021

◆ Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires	Suppléants
Mr Patrick Margaron	Mr Michel Galtier
Mr Gilles Mazars	Mr Aurélien Bordes
Mme Sylvie Petit	Mr Jean-Sébastien Jason
Mme Liliane Amans	Mr Sébastien Quintard
Mr Cédric Ebnetter	Mr Alexis Bernat
Mme Aurélie Alvernhe	Mr Yvan Delmas
Mme Aurélia Auguste	Mr Tom Vayssette

● Membres avec voix consultative :

- Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- Médecin-chef du service de santé et de secours médical ou son représentant,
- Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers ou son représentant.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux (article R 421-5 du code de justice administrative).

Conformément aux dispositions des articles L 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, le recours gracieux peut être formé par écrit, auprès du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté, prorogé le cas échéant du délai résultant de l'introduction d'un recours gracieux.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.



Arnaud Viala